

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire et de la forêt

## Arrêté

### **portant nomination au conseil d'orientation et de formation de la spécialité gestion de la santé porcine**

**Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du  
Gouvernement,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-55 ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 modifié relatif aux formations conduisant aux diplômes  
nationaux de spécialisation vétérinaire ;

Vu l'avis du conseil national de la spécialisation vétérinaire en date du 22 février 2017,

Sur proposition du Conseil d'orientation et de formation de la spécialité concernée.

#### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil d'orientation et de formation de la spécialité gestion de la  
santé porcine :

#### **1° en qualité d'enseignants-chercheurs :**

M. Arne (Pascal) ;

Mme Belloc (Catherine) ;

Mme Laitat (Martine) ;

M. Martineau (Guy-Pierre).

#### **2° en qualité de personnalités qualifiées :**

M. Gambade (Patrick) ;

M. Lebret (Arnaud) ;

M. Leneveu (Philippe) ;

M. Morvan (Hervé).

## Article 2

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 31 juillet 2014 susvisé, les intéressés sont nommés pour un mandat de quatre ans.

## Article 3

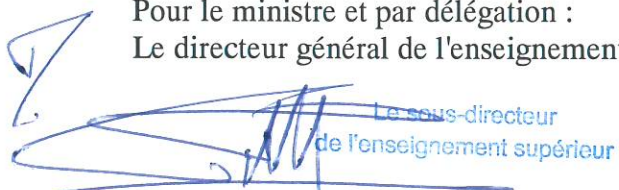
Le Directeur général de l'enseignement et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du Ministère l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le - 4 AVR. 2017

Le ministre l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du  
Gouvernement,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche,



Le sous-directeur  
de l'enseignement supérieur

Philippe VINÇON

Jérôme COPPALLE